

Mons, le 18 mai 2021

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

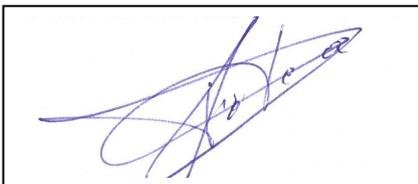
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du **25 mai 2021** :

Séance publique

❑ QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE

1. Etat d'avancement de la future disparition des ASBL "Vers la Vie", "Hainaut Seniors" et de la Fondation "CEDORES".- Question de Mme la Conseillère provinciale Manuella SENECAUT.
2. Réflexion sur le transfert de personnel provincial vers d'autres structures publiques.- Question de Mme la Conseillère provinciale Manuella SENECAUT.

Veillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.



**Le Président du Conseil provincial
Armand BOITE**

**Etat d'avancement de la future disparition des ASBL Vers la Vie,
Hainaut Seniors et de la Fondation CEDORES**

Monsieur le Gouverneur,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial,
Chers Collègues,
Monsieur le Directeur général,

Comme vous le savez, le Collège provincial a décidé, voici quelques temps déjà, de réduire le nombre d'ASBL au sein du giron provincial et dans de nombreux cas, de dissoudre purement et simplement un nombre important d'ASBL en constituant, en parallèle, des Régies provinciales pour reprendre en charge les activités.

Cette politique entre évidemment et pleinement dans l'actualité de renforcement de la gouvernance provinciale et de sa transparence, d'un renforcement des synergies entre services et fait écho à la volonté actuelle de recentrer nos missions provinciales, de dégager des moyens financiers là où c'est possible dans le cadre de notre année créative 2021.

Je me permets de vous poser la question sur le devenir du projet de création d'une nouvelle ASBL, ou de fusions d'ASBL (vous me préciserez exactement ce qu'il en est en l'état) avec pour objectif donc la reprise des avoirs des ASBL « Vers la Vie », « Hainaut Seniors Gestion ASBL » ainsi que de la dissolution de la Fondation « CEDORES » et reprise de ses quelques biens financiers.

Où en est-on actuellement dans ce processus ? Quelles sont les étapes actuelles et futures prévues permettant de remplir ce projet ? Quelles seront les finalités de cette nouvelle ASBL ? Cela impactera-t-il le travail actuel des activités ? De quel montant cette nouvelle structure pourra-t-elle disposer ? Quel en sera son fonctionnement ?

Comme vous le savez, le remplacement de nombreuses ASBL par des Régies est de plus en plus important. La Direction Générale de l'Action Sociale opère pleinement en ce sens.

Or, l'action des ASBL et structures citées précédemment gravite dans le giron général de l'Action sociale provinciale.

Pouvez-vous m'expliquer, dès lors, pourquoi cette formule de constitution d'une xième régie à caractère social ne semble pas être choisie dans ce cas de figure précis ?

Je remercie le Collège provincial pour les réponses apportées à mes demandes.

Manuella SENECAUT,
Conseillère provinciale.

« Réflexion sur le transfert de personnel provincial vers d'autres structures publiques »

Monsieur le Gouverneur,
Mesdames, Messieurs les membres du Collège provincial,
Monsieur le Directeur Général,
Chers Collègues,

Comme vous le savez, la problématique du financement des zones de secours mobilise toute notre énergie et nos réflexions portent sur la diminution des dépenses et l'augmentation de recettes.

Au Parlement wallon, au sein de la Commission des Pouvoirs locaux, les questions fusent sur le suivi du financement provincial des zones de secours.

Il a été mentionné, en date du 27 avril dernier, que les noms des représentants provinciaux n'avaient pas été communiqués aux zones de secours. A-t-on des informations sur l'intégration de notre Province dans les Conseils (ce qui ne semble pas poser problème) et dans les Collèges de zones et quelle est notre marge de manœuvre ?

Plus largement, a-t-on des précisions sur la trajectoire budgétaire que compte mettre en avant le Gouvernement wallon quant aux budgets de financement des zones de secours hainuyères à l'horizon 2024 ?

Suite à la récente interpellation d'un Député sur le transfert d'agents provinciaux vers la Région, le Ministre Collignon a rétorqué qu'en l'état, sans impliquer le SELOR, cela n'était pas possible même s'il réfléchissait à des initiatives en l'état.

Sachant que même au sein de notre institution, des agents provinciaux seraient prêts à partir pour la Wallonie, avez-vous des précisions sur les réflexions du Ministre Collignon quant aux pistes qui pourraient être dégagées pour permettre d'avancer sur ce point ?

Pour le reste, si la procédure SELOR pose question, n'est-il pas urgent que l'Association des Provinces Wallonnes appuie de toute urgence son intégration dans le mécanisme SELOR pour son recrutement de personnels et son suivi ?

Le Ministre Collignon a indiqué que des transferts entre Provinces et Communes et Zones de secours étaient possibles.

Il mentionnait notamment l'exemple de la Province de Luxembourg qui tente d'expérimenter le fait de transférer quelques agents vers des Communes moyennant une prise en charge partielle par la Province qui serait dégressive dans le temps. Le coût serait donc repris à terme par la ou les communes. Avez-vous des précisions quant à ce projet de nos collègues luxembourgeois ? Cette initiative a-t-elle été étudiée en Province de Hainaut ?

Avez-vous déjà eu des contacts avec les communes de notre Province ?

Une possibilité de transfert de personnel vers les zones de secours est-elle tenable en Haï-naut ?

Nous savons que la masse salariale représente un poste budgétaire important. Il n'est pas question de toucher à notre personnel mais nous savons que les seuls départs à la retraite ne suffiront pas à couvrir le montant de 60 millions (sauf si les augmentations des dépenses de zone se poursuivent à raison de 2,6 % par an avec des pompiers volontaires en moins et des pompiers professionnels en plus) à prendre en compte pour passer le cap.

Pour le reste, faisant suite à ma dernière question portant sur les débats sur le précompte immobilier, je ne peux que demander la plus grande des vigilances sur ce dossier dans les années à venir

Je vous remercie pour les réponses apportées à ma demande.

Manuella SENECAUT,
Conseillère provinciale.